



LETTRÉ DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°126

AVRIL 2017

LES SPORTS DE NATURE AU CŒUR DU PLAN CITOYENS DU SPORT ?

La Fédération Française de Vol à Voile (FFVV) compte 11 000 licenciés qui s'adonnent aux pratiques du vol en planeur : apprentissage, loisir, compétition, haut niveau... En 2015, le plan ministériel *Citoyens du sport* a incité la FFVV à s'interroger sur l'intégration de nouveaux publics. Le « cœur de métier » d'une fédération délégataire étant d'organiser une activité sur le plan sportif, réglementaire et des savoir-faire techniques, il n'y avait pas d'appétence naturelle, a priori, pour ce domaine d'action.

Dans un « mouvement vol à voile » dont seulement 0,9 % des licenciés sont issus de Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV), contre 3,8 % pour l'ensemble des fédérations, dont l'activité est régie par les règles de sécurité et dont les lieux de pratique sont excentrés des centres-villes, il eut été facile de ne pas dépasser ces constats...

Mais en poussant l'analyse, les atouts de la FFVV pour répondre à la mobilisation gouvernementale sont nombreux : dirigeants sensibles aux politiques publiques, modèle associatif intergénérationnel construit autour du bénévolat et du travail d'équipe, activité porteuse de nombreuses compétences liées aux métiers de l'aéronautique (15 000 emplois créés chaque année).

Néanmoins, des freins subsistaient. Comment recruter, sans nous tromper, ces publics que nous ne connaissons pas ? Quel format d'activité leur proposer ? La construction d'une offre de stages « orientation citoyenne » et « pilotage citoyen » s'est appuyée sur nos clubs et aérodromes qui sont une mine

LE POINT DE VUE



Jean-Nicolas Barelier

Directeur technique national,
Fédération française de vol à voile

d'or pour découvrir l'aéronautique dans ses différentes dimensions : savoir-être, métiers, vols sur simulateur et planeur, gestion collective de l'activité... Les moyens mobilisés par le ministère en charge des sports ont permis de déterminer une grille tarifaire juste, adaptée aux dépenses réelles des clubs.

En revanche, l'enjeu crucial du recrutement et de l'accompagnement de jeunes éloignés de nos pratiques se confrontait aux questions de compétences spécifiques et de disponibilité de nos encadrants. Aussi, la richesse du mouvement sportif et sa capacité à se rencontrer au sein du réseau national des sports de nature nous ont conduits à construire un partenariat avec l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange (UNSL). Cette fédération, forte d'un projet éducatif dans lequel la citoyenneté occupe une place centrale, dispose des compétences pour développer concrètement le « vivre ensemble » via les activités sportives.

Deux premières expériences, nommées *Léoplaneur*, ont été organisées en 2016 avec le club de Lyon et les centres d'animation de Saint-Priest (QPV) et des Balmes Dauphinoises (zone semi-rurale). Les résultats obtenus sont positifs : la complémentarité des compétences des deux réseaux s'est concrétisée par la participation d'adolescents motivés et respectueux des activités proposées. Ainsi, les bénévoles ont fait partager l'aéronautique sous ses multiples facettes à un public devenu « vélivole ». Désormais, le plan Citoyens du sport fait partie du programme de l'olympiade 2017-2020 de la FFVV... Place maintenant à la déclinaison nationale du projet *Léoplaneur* ! ●

LE POINT SUR

SPORTS DE NATURE ET PLAN CITOYENS DU SPORT : AFFIRMER LES SYNERGIES

En réponse aux attentats de janvier 2015 et à l'issue du premier Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, le Premier ministre a rappelé la place et le rôle essentiel du sport dans la mobilisation gouvernementale. Le plan Citoyens du sport a été conçu par le ministère en charge des sports pour répondre à ces enjeux. Deux ans après sa mise en place, il est intéressant de porter un regard sur les sports de nature dans ce plan ministériel et vice versa.

Rappelons que l'objectif du plan *Citoyens du sport* est de promouvoir l'activité physique et sportive régulière encadrée, particulièrement au sein des clubs sportifs, dans une démarche éducative et citoyenne qui favorise la mixité sociale et de genre et qui implique les jeunes issus des territoires les plus défavorisés.

Concrètement, le plan *Citoyens du sport* a été engagé à travers diverses mesures : mise en place des plans fédéraux Citoyens du sport, création de 400 emplois CNDS supplémentaires d'éducateurs sportifs, lancement du dispositif [SESAME](#) (Sésame vers l'Emploi dans le Sport et l'Animation pour les Métiers de l'Encadrement), mobilisation du mouvement sportif pour l'engagement de jeunes en service civique, renforcement du dispositif [J'apprends à nager](#) ou encore mobilisation des acteurs locaux autour des grands événements sportifs internationaux organisés en France au travers du dispositif *Tous Prêts !*

La [lettre du réseau national des sports de nature de février 2016](#) (n° 114) présentait la place possible des sports de nature dans la mise en œuvre du plan *Citoyens du sport*. Il est désormais temps d'interroger les effets observés au cours des deux dernières années.

Quelles valeurs pour les sports de nature ?

La mise en place des plans fédéraux Citoyens du sport a été l'occasion d'affirmer les valeurs promues par les fédérations sportives et les activités qu'elles organisent. Le [Panorama 2016 des plans Citoyens du sport des fédérations](#) révèle une grande variété de valeurs sous des vocables différents. Néanmoins, quatre notions ressortent de l'ensemble : la solidarité, le civisme, le dépassement de soi et l'entraide.

Selon leurs plans, il apparaît que les fédérations de sports de nature souscrivent à ces valeurs. En outre, mais sans leur être exclusives, trois autres notions ressortent particulièrement : l'autonomie, l'écocitoyenneté et la responsabilité. On sait que l'environnement des pratiques de sports de nature permet des mises en situation qui engagent leurs pratiquants à vivre concrètement ces valeurs. Ces constats confortent les travaux lancés avec la campagne [Les sports de nature : Tous dehors !](#) pour accompagner tant les organisateurs que les prescripteurs dans le développement d'offres d'activités porteuses de sens et de valeurs.

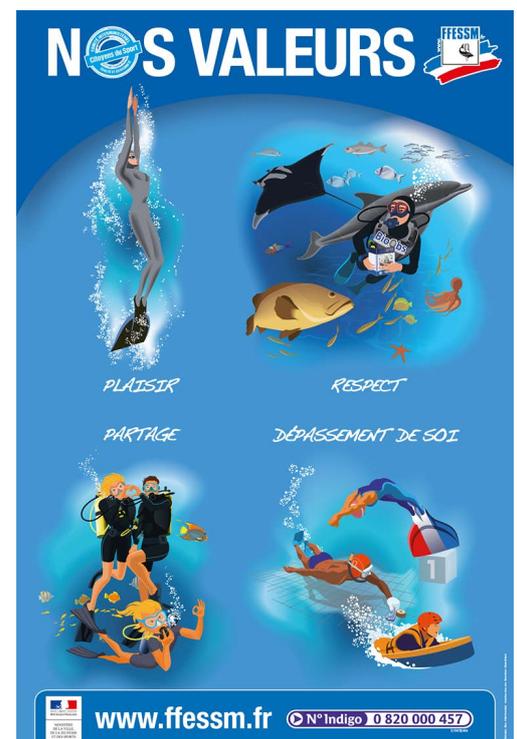
À ce jour, les fédérations sportives de nature ont largement contribué au déploiement des plans fédéraux *Citoyens*

du sport par la création et la diffusion d'outils et de contenus, souvent en ligne, portant sur les valeurs éducatives des disciplines et la manière de les transmettre. Citons à titre d'exemple la réalisation de la Fédération française de canoë-kayak intitulée *Les valeurs de la pagayeuse et du pagayeur citoyen*. Cet exemple illustre l'intérêt de s'appuyer sur des dispositifs préexistants, en l'occurrence les *Pagaies couleurs*, pour les renforcer et faire le lien avec les valeurs portées au sein d'une fédération et des pratiques qu'elle organise.

Pourquoi développer des partenariats ?

Composé de différents dispositifs précités, le plan *Citoyens du sport* trouve son sens dans leur articulation et leur mise en cohérence, à travers les territoires et les fédérations sportives, au service de l'affirmation de la responsabilité sociale et citoyenne des acteurs du sport.

Que ce soit dans les réseaux fédéraux, celui des établissements du ministère en charge des sports ou dans les services déconcentrés, des expériences innovantes ayant pour support les activités



sportives de nature ont été menées. En effet, il existe au sein des réseaux liés aux sports de nature un savoir-faire en matière de partenariats qui permet d'agir en faveur du développement des pratiques sportives pour le plus grand nombre.

Pour autant, la capacité à identifier et accueillir des publics éloignés des pratiques sportives de nature nécessite des compétences que les organisateurs d'activités ne possèdent généralement pas. À l'instar de la démarche menée par la Fédération française de vol à voile, les partenariats avec des acteurs externes (qu'il s'agisse de fédérations multisports, de mouvements de jeunesse ou d'autres organisations) permettent de trouver les compétences manquantes afin de développer des offres nouvelles dans lesquelles chaque partenaire valorise ses propres savoir-faire et objectifs.

Par ailleurs, la mise en œuvre des mesures du *plan Citoyens du sport* permet de mobiliser des partenaires ou des dispositifs complémentaires tels que la *Garantie jeunes* ou les services civiques. Par conséquent, les offres ou les dispositifs créés sont adaptés aux besoins des territoires ou des structures.

Peut-on parler de parcours éducatifs ?

Après deux années de mise en œuvre du *plan Citoyens du sport*, c'est manifestement l'intérêt d'accompagner le plus grand nombre de personnes (en particulier les plus jeunes et les plus défavorisées) dans des parcours de pratiques d'activité physique et sportive qu'il convient de développer et de promouvoir. C'est en s'inscrivant dans la durée que les pratiques sportives permettent l'acquisition de compétences liées aux valeurs promues et leur transfert dans la vie quotidienne.

Certains acteurs des sports de nature ont démontré qu'ils savent penser des offres adaptées et innovantes pour répondre à cet objectif. Le dispositif *Des ailes à tes baskets* développé par la Fédération française de randonnée pédestre en est l'illustration. Néanmoins, il reste nécessaire de penser les parcours que peuvent emprunter les jeunes, et les moins jeunes, au travers des dispositifs et offres qui leur sont proposés. Cette réflexion doit permettre d'inscrire les jeunes dans des pratiques sportives durables et pérennes, notamment dans le champ des sports de nature.

Par exemple, le dispositif *J'apprends à nager* permet l'apprentissage de la natation, il offre également la possibilité d'accéder aux activités nautiques et donc à de nouveaux milieux. Néanmoins, les passerelles entre les offres et les dispositifs restent à renforcer, voire à développer. C'est à cette condition que les disciplines sportives de nature démontreront qu'elles peuvent ouvrir de nouveaux horizons sportifs, sociaux ou professionnels.

Pour aller plus loin, il ressort du *Panorama des plans Citoyens du sport des fédérations* que les contenus de formation des différents acteurs doivent s'appuyer davantage sur des situations techniques et pédagogiques qui portent les valeurs du vivre ensemble. Il ne suffit pas de le dire, il faut le vivre et le faire vivre ! ●

EN SAVOIR PLUS

 [Cédric Chaumond, adjoint au chef de bureau DSB1, ministère en charge des sports](#)

 [Ministère en charge des sports](#)

 [Plan Citoyen du Sport](#)

ACTUALITÉ

RETOUR SUR...

Une formation, sur le thème *Enseigner les activités physiques de pleine nature autrement dans un lycée agricole : raids multisports de nature*, s'est déroulée au CREPS Rhône-Alpes du 3 au 5 avril 2017. Vingt enseignants d'éducation physique et sportive en établissement d'enseignement agricole y ont participé.

Les spécificités de la pratique multisport de nature et de son développement ont été présentées, expliquées et expérimentées dans le but de doter les participants d'une « culture des sports de nature » commune. À l'issue

de ce stage, les participants ont dégagé des perspectives d'action collective et exprimé le besoin de formations complémentaires, auquel le réseau des sports de nature pourra sans doute répondre.

Coorganisée par Martine Chaleat (enseignante, lycée agricole Roanne Chervé), Claire Grossœuvre (cadre technique raid multisport, Fédération française de triathlon) et Aziz Chlieh (chargé de mission, Pôle ressources national sports de nature), cette formation s'inscrit dans le cadre d'un partenariat interministériel visant à développer la pratique sportive dans les établissements d'enseignement agricole.

 www.sportsdenature.gouv.fr

L'EXPÉRIENCE

PROGRAMME DE SENSIBILISATION AUX MÉTIERS DE L'ANIMATION ET À L'ÉDUCATION À LA SANTÉ PAR LES SPORTS DE NATURE

Structure porteuse du projet

CREPS Rhône-Alpes

Enjeu

Éducation par les sports de nature

Échelle territoriale

Locale

Dans le cadre d'une action partenariale entre la Mission Locale Ardèche Méridionale et Éducation Santé Ardèche (délégation départementale de l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Rhône-Alpes), le CREPS Rhône-Alpes met en œuvre un programme de sensibilisation aux métiers de l'animation et d'éducation à la santé par les sports de nature.

À l'occasion de regroupements de deux jours par semaine pendant les quatre premières semaines de l'accompagnement *Garantie jeunes*, le public bénéficiaire, âgé de 16 à 25 ans et en situation de désocialisation, est accueilli par le CREPS Rhône-Alpes à Vallon Pont d'Arc. À travers la vie en collectivité et la pratique des sports de nature, l'objectif est de leur faire vivre des expériences favorables à leur mobilisation pour un parcours professionnel.

En sortant les jeunes de leur quotidien, l'organisation et les activités proposées visent à leur permettre de :

- > réfléchir à leurs comportements et à l'impact de leurs choix sur leur santé (alternance et régularité des rythmes,

qualité de l'alimentation, qualité du sommeil) ;

- > se dépasser et reconsidérer leurs capacités via la pratique d'activités qui renforcent la confiance en soi et valorisent le potentiel de chacun ;
- > se fixer des objectifs et établir les moyens pour les atteindre (objectif personnel défini en début de cycle, objectif collectif de progression dans une activité et d'organisation de groupe pour atteindre l'autonomie permettant de finir le cycle par un bivouac) ;
- > se confronter à la réalité professionnelle de l'animateur socioculturel ou sportif. ●



SE FORMER

RETOUR SUR... LA 10^E JOURNÉE TECHNIQUE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE

Manifestations sportives de nature soumises à déclaration ou à autorisation, tel était le thème de la 10^e Journée technique organisée par le Pôle ressources national sports de nature. Une centaine d'acteurs intervenant dans l'organisation des manifestations sportives de nature et l'instruction de leurs dossiers y ont participé le 23 mars 2017 à l'INSEP. Dans un contexte de modification réglementaire, récente (certificat médical) et attendue (manifestation sur la voie publique), la nécessité de conduire un travail collaboratif entre les différents acteurs, organisateurs et services instructeurs (direction départementale de la Cohésion sociale, direction

départementale des Territoires, mairies, gestionnaires d'espaces naturels...), a été soulignée.

Parmi les attentes fortes exprimées, figurent la dématérialisation des dossiers et l'uniformisation des procédures comme moyens de faciliter et d'accélérer le traitement des demandes.

www.sportsdenature.gouv.fr (rubrique *Se former > Journées techniques*)

AGENDA

FÊTE DE LA NATURE

Découvrez les superpouvoirs de la nature, du 17 au 21 mai 2017, partout en France

www.fetedelanature.com

Le programme de sensibilisation aux métiers de l'animation et à l'éducation à la santé par les sports de nature mis en œuvre par le CREPS Rhône-Alpes mobilise plusieurs dispositifs. Dans quelle mesure se complètent-ils ?

L'action menée s'inscrit dans le cadre des dispositifs *Garantie jeunes*, adopté lors du comité interministériel de lutte contre les exclusions, et SESAME (Sésame vers l'Emploi dans le Sport et l'Animation pour les Métiers de l'Encadrement), adopté par le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté.

Ces deux dispositifs s'adressent au même public âgé de 16 à 25 ans en situation de désocialisation. Ce statut est défini pour la *Garantie jeunes* par un niveau de revenu inférieur au RSA et pour le dispositif SESAME par une résidence en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV).

Ces dispositifs se complètent sur la méthode et les moyens d'action. L'accompagnement du jeune est collectif et intensif pendant le premier mois de la *Garantie jeunes*, période à laquelle le CREPS intervient. Les onze mois suivants, le jeune est suivi individuellement par la Mission locale et est en formation, salarié ou en stage. Les moyens financiers de SESAME sont utilisés pour financer l'action du CREPS pendant le premier mois, puis pour la formation ou la préformation de ceux qui s'engagent dans les métiers du champ de l'animation et du sport.



LE TÉMOIGNAGE



Rémy Alonso

Formateur responsable du programme,
CREPS Rhône-Alpes

Quels sont les effets observés chez les bénéficiaires de ces programmes ?

Les activités pratiquées visent à développer la solidarité, le civisme, le dépassement de soi et l'entraide. Le programme s'organise autour de sports tels que le VTT, l'escalade, la randonnée et selon les saisons, autour d'une activité principale : la spéléologie ou le canoë-kayak. Cibler une activité principale permet d'obtenir une progression dans celle-ci, d'acquérir de l'autonomie et de terminer par deux jours d'itinérance comprenant une nuit en bivouac. Les milieux de pratique, inconnus des stagiaires forcent la solidarité et l'entraide, le civisme est au cœur de la vie en collectivité et l'écocitoyenneté est expliquée lors de l'itinérance et du bivouac.

Pour des jeunes qui n'ont pas la culture du plein air, et encore moins de la pratique des sports de nature, l'expérience vécue est unique. À chaque mois sa nouvelle cohorte et pourtant, les bilans dressés par les jeunes sont identiques : « je n'aurais jamais cru que j'étais capable de faire ça », l'expérience est « extraordinaire » dans tous les sens du terme.

À l'issue du premier mois d'accompagnement, quelles suites les jeunes donnent-ils à l'action menée par le CREPS ?

Un certain nombre d'entre eux souhaitent se remettre, voire se mettre, à pratiquer une activité sportive de manière régulière. Aujourd'hui le CREPS Rhône-Alpes assure l'encadrement des activités physiques et sportives pratiquées lors du programme et, de ce fait, il n'y a pas de mise en relation avec des clubs sportifs locaux susceptibles de les accueillir par la suite. En effet, l'accueil de ces jeunes nécessite une prise en compte de leurs besoins spécifiques dans une optique de réinsertion, cela se traduit souvent par la mise en place de créneaux horaires dédiés et par un encadrement adapté. Or, cette offre n'existe pas à proximité du CREPS. C'est pourquoi, un recensement des projets associatifs sportifs à destination de ce public dans le bassin d'Aubenas (dont la grande majorité des jeunes est issue) et une sensibilisation des clubs à ce sujet ont été programmés avec le Comité départemental olympique et sportif et la direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations Ardèche. Orienter les jeunes vers des clubs pouvant les accueillir dans de bonnes conditions dès leur sortie du dispositif et encourager les clubs à créer une offre à destination de ce public constituent de prometteuses perspectives au service de la santé et du lien social. ●

EN SAVOIR PLUS

 [CREPS Rhône-Alpes](#)



 [Voir le récit en vidéo](#)

LE RÉSEAU DU MOUVEMENT

Les dernières assemblées générales électorales amènent les changements suivants à la présidence des fédérations sportives : **Jean-Luc Charron** (aéronautique), **Jean Zougrana** (canoë-kayak), **Michel Callot** (cyclisme), **Sébastien Perrot** (planeur ultraléger motorisé), **Jean-Michel Cleroy** (tir à l'arc), Nicolas Hénard (voile), **Véronique Gensac** (vol libre). **Ludovic Roye** est nommé directeur technique national auprès de la Fédération française de canoë-kayak.

AGENDA

36^e CONGRÈS DES RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE

29 mai - 2 juin 2017,
Schœlcher (Martinique)

Pour répondre aux besoins du réseau des sports de nature, deux ateliers traiteront de la question suivante : *Fréquentation du public, sports de nature et patrimoine naturel : choisir ou composer ?* L'un l'abordera sous l'aspect du diagnostic des sports de nature pratiqués dans les réserves naturelles, l'autre sur la notion de capacité de charge (seuil de fréquentation conciliable avec les enjeux de protection).

congres-reserves-naturelles-de-france.fr

SE FORMER OFFRE NATIONALE MÉTIER SPORTS

10 - 12 mai 2017

Formation au conseil, à l'évaluation et au contrôle de dispositifs de sécurité d'activités nautiques, Quiberon (Morbihan)

22 - 24 mai 2017

Développer la pratique multisport de nature pour les jeunes, organisée et auto organisée, Vallon Pont d'Arc (Ardèche)

22 au 24 mai 2017

Contrôle des établissements d'APS en plongée, Antibes (Alpes-Maritimes)

www.sportsdenature.gouv.fr (rubrique Se former > Formations)

KIOSQUE

PUBLICATION D'UN RAPPORT SUR L'EXIGENCE DE SÉCURITÉ DANS LES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

Remis le 9 mars 2017 à la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, ce rapport répond à la volonté du ministère de prendre l'ensemble des mesures possibles pour assurer un très haut niveau de sécurité pour les élèves et les personnels concernant les activités physiques de pleine nature, suite aux deux avalanches

mortelles survenues dans le Vercors en janvier 2015 et en Isère en janvier 2016. La ministre a par ailleurs rappelé que, si le principe de précaution prime pour agir en toute sécurité, il ne s'agit en aucun cas ni de proscrire certaines pratiques sportives porteuses de réelles valeurs éducatives, ni de remettre en cause l'expertise des enseignants. À la suite de ce rapport, le ministère a donc souhaité se doter d'un protocole généralisé qui apporte toutes les garanties de sécurisation des pratiques sur l'ensemble du territoire.

www.education.gouv.fr

ACTUALITÉ

MANIFESTATIONSPORTIVE.FR, LA PLATEFORME QUI SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES

Ce guichet unique de déclaration des manifestations sportives, initié par le département de la Loire et récompensé en 2014 par une Victoire de l'Organisation (fonction publique d'État), essaime. Les départements des Yvelines et de la Martinique ont rejoint le dispositif, simplifiant ainsi les démarches entre les organisateurs d'événements sportifs, l'État et l'ensemble des services consultés pour avis sur leur territoire. Par ailleurs, l'ergonomie de la plateforme a été améliorée pour une télédéclaration innovante, conviviale et moderne !

manifestationsportive.fr

[Présentation de l'outil \(10^e Journée technique du réseau national...\)](#)

QUELS OUTILS POUR PÉRENNISER L'ACCÈS AUX LIEUX DE PRATIQUE ?

Découvrez les différents outils juridiques qui peuvent être mobilisés pour pérenniser l'accès aux espaces, sites et itinéraires relatifs à la pratique des sports de nature. Pour chaque outil juridique, les éléments suivants sont présentés : objectif, contenu, intervenants, procédure, incidences, fonciers concernés (domaine public, domaine privé, propriété privée...), activités concernées, textes de référence, ressources (sites web, références documentaires).

www.sportsdenature.gouv.fr (rubrique Agir > Fiches techniques et guides pratiques)